

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SEINE-EURE

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Date de convocation : vendredi 10 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de conseillers présents : 62

Nombre de conseillers votants : 78

TITULAIRES PRÉSENTS :

Bernard LEROY - Jean-Marc MOGLIA - Jérémie THIREZ - René DUFOUR - Gwénaël JAHIER - Richard JACQUET - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Florence LAMBERT - Marc-Antoine JAMET - Janick LEGER - Nicole LABICHE - Jean-Philippe BRUN - Catherine DUVALLET - Rachida DORDAIN - Maryline DESLANDES - Patrick COLLET - Arnaud LEVITRE - François VIGOR - Annick VAUQUELIN - Hubert ZOUTU - Patrick MAUGARS - Alexandre DELACOUR - Serge MARAIS - Daniel BAYART - François CHARLIER - Véronique BREGEON - Jean-Pierre CABOURDIN - Marie-Dominique PERCHET - Hafidah OUADAH - Daniel JUBERT - Jean-Pierre DUVERE - Albert NANIYOUA - Eric LARDEUR - Laetitia SANCHEZ - Hervé PICARD - Fanny PAPI - Jacky GOY - Hervé GAMBLIN - Anne-Sophie DE BESSES - Ousmane N'DIAYE - Dominique MEDAERTS - Philippe COLLAS - Eric JUHEL - David POLLET - Jean-Marie LEJEUNE - Denis NOEL - Odile HANTZ - Jean-Marc RIVOAL - Jacques LECERF - Agnès LABIGNE - Marie-Claude MARIEN - Joris BENIER - Joël LE DIGABEL - Sylvie LANGEARD - Jean-Louis BAUCHARD - Nicolas QUENNEVILLE - Frédéric ALLOT - Liliane BOURGEOIS - Jean-Michel DERREY - Stéphanie ROUSSELIN - Jean-Jacques COQUELET.

POUVOIRS :

José PIRES à François-Xavier PRIOLLAUD, Gaëtan BAZIRE à Jean-Louis BAUCHARD, Caroline ROUZEE à Anne TERLEZ, Marie-Joëlle LENFANT à Patrick MAUGARS, Pierre MAZURIER à Jean-Marc MOGLIA, Nadine LEFEBVRE à Jean-Marie LEJEUNE, Baptiste GODEFROY à Catherine DUVALLET, Fadilla BENAMARA à Stéphanie ROUSSELIN, Georgio LOISEAU à Daniel BAYART, Didier GUERINOT à Hervé GAMBLIN, Yann LE FUR à François VIGOR, Michel DRUAIS à Agnès LABIGNE, Amélie LEBDAOUI à Odile HANTZ, Stéphane BRUNET à Dominique MEDAERTS, Alain THIERRY à David POLLET, Pascal JUMEL à Bernard LEROY.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Charles SAVY - Philippe BODINEAU.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Régis PETIT - Vinciane MASURE - Mathieu TRAISNEL - Sid-Ahmed SIRAT - Hervé NEVEU - Laurent PORTENEUVE - Vincent VORANGER - Axel BARBARAY.

Secrétaire : Ousmane N'DIAYE

Délibération 2025-259

DÉLIBÉRATION - DOCUMENTS D'URBANISME - PLANIFICATION - Modalités de mise à disposition du public de la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Saussaye.

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20251016-lmc137280-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/10/2517/10/25
Date de réception préfecture :
17/10/2517/10/25

TRANSMIS À LA SOUS PRÉFECTURE LE : 17 octobre 2025
AFFICHÉ LE : 17 octobre 2025



2025-259 - PLANIFICATION - Modalités de mise à disposition du public de la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Saussaye.

RAPPORT

Monsieur CHARLIER rappelle que par arrêté n° 25A20 en date du 21 mai 2025, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Seine-Eure a prescrit la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Saussaye afin de permettre la réalisation d'aménagements et de constructions nécessaires à l'activité d'un centre équestre. Pour cela, il est prévu de procéder à des modifications du règlement écrit et des plans de zonage.

Conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de La Saussaye, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées et consultées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du même Code, doivent être mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

Afin que chacun puisse prendre connaissance du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de La Saussaye, et formuler d'éventuelles observations, il est proposé au Conseil communautaire de fixer comme suit les modalités de mise à disposition :

Modalités de consultation du dossier de modification simplifiée :

Pendant toute la durée de la mise à disposition du public, les éléments du dossier seront consultables dans les conditions suivantes :

- en version informatique sur le site internet de la communauté d'agglomération Seine-Eure (www.agglo-seine-eure.fr) ;
- en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, au siège administratif de la communauté d'agglomération Seine-Eure (1 place Thorel 27400 Louviers) ;
- en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à la mairie de La Saussaye (4 Place du Cloître 27370 La Saussaye).

Le dossier comprendra a minima l'arrêté de prescription de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de La Saussaye, la présente délibération, la notice de présentation, un registre permettant au public de consigner ses observations, ainsi que les avis et remarques de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), des Personnes publiques associés (PPA) et Personnes publiques consultées (PPC).

Modalités de recueil des observations du public :

Pendant toute la durée de mise à disposition, le public pourra formuler ses observations dans les conditions suivantes :

- sur les registres à feuillets non mobiles, mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public, au siège de la Communauté d'agglomération Seine-Eure (1 place Thorel 27400 Louviers) ainsi qu'à la mairie de La Saussaye (4 Place du Cloître

27370 La Saussaye) :

- par voie postale en adressant un courrier à monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, 1 place Thorel 27400 Louviers, en précisant en objet « Modification simplifiée n°1 du PLU de la Saussaye » ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme-plu@seine-eure.com

Les observations reçues avant l'ouverture de la mise à disposition du public ou après la clôture de celle-ci, ne pourront pas être enregistrées.

Mesures de publicité :

Un avis annonçant l'ouverture de la mise à disposition, précisant les dates et les lieux de celle-ci ainsi que l'objet de la modification simplifiée n°1 du PLU de La Saussaye, sera porté à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de celle-ci :

- par voie de presse, dans un journal d'annonces légales diffusé dans le Département ;
- par affichage au siège administratif de la communauté d'agglomération Seine-Eure ainsi qu'à la mairie de La Saussaye ;
- sur le site internet de la communauté d'agglomération Seine-Eure, ainsi que sur le support Panneau Pocket de la commune de La Saussaye.

Une copie de l'avis publié dans la presse sera annexée au dossier de modification simplifiée mis à la disposition du public.

Conformément à l'article L 153-47 du Code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée ne sera présenté au conseil communautaire qu'une fois ces modalités satisfaites, afin que celui-ci tire le bilan de la mise à disposition du projet de modification et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Au regard des éléments énoncés dans le présent rapport, les membres du Conseil sont invités à approuver les modalités proposées pour la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la Saussaye.

DECISION

Le conseil communautaire ayant entendu le rapporteur et ayant délibéré,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Seine-Eure ;

VU l'arrêté préfectoral DELE/BCLI/2019-15 du 14 juin 2019 portant création de la Communauté d'agglomération Seine-Eure issue de la fusion de la Communauté d'agglomération Seine-Eure et de la Communauté de communes Eure-Madrie-Seine à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles 153-45 et suivants ;

VU la délibération n°2016-05-002 en date du 26 mai 2016 du conseil municipal de la commune de La Saussaye approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération n°2024-151 en date du 11 juillet 2024 du Conseil communautaire approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Saussaye ;

VU les délibérations n°2021-03-04 en date du 30 mars 2021 et n°2023-12-06 en date du 07 décembre 2023 du Conseil municipal de la commune de La Saussaye autorisant Monsieur le Maire à demander la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune à la Communauté d'agglomération Seine-Eure ;

CONSIDÉRANT les modalités proposées pour la mise en œuvre de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de La Saussaye ;

DECIDE de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de La Saussaye, telles qu'énoncées dans le rapport de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'agglomération Seine-Eure ainsi qu'à la mairie de La Saussaye durant un mois. Cette délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Adopté à l'unanimité.

**Pour copie conforme,
Le Président.**